

**INTERPELLATION****de la députée (suppl.) Françoise Descombes (GRL) concernant les conséquences d'un sac à dos d'écolier (09.11.2005) 3.023**

La santé n'a pas de prix. Et pourtant, à 11 ou 12 ans déjà, nos enfants vont à l'école avec une charge sur le dos allant de 3kg200 à 8kg700.

Les centres scolaires ne sont pas équipés de casiers pour tous les élèves, et l'élève qui en possède un n'en a pas l'utilité car le temps imparti entre chaque cours est trop restreint pour s'y rendre.

Donc, les livres et cahiers sont à la maison, et l'enfant s'en va le matin avec le sac plein pour la journée. Si l'on comptabilise 4 cours le matin et 3 l'après-midi, cela en fait du matériel à se mettre sur le dos. N'oublions pas que la charge maximum qu'un enfant peut porter sur son dos ne devrait pas excéder le 10 pour cent de son poids, afin de ne pas déformer la colonne vertébrale entre autres. Personne ne souhaite que ces enfants se retrouvent dans quelques années à l'AI. Il faut donc réagir rapidement.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat est invité à répondre à la question suivante:

Des mesures sont-elles planifiées pour soulager ce fléau qu'est le mal de dos, et si oui, dans quel sens, sous quelle forme et pour quand?

Sion, le 9 novembre 2005  
(09h00)

Françoise Descombes (GRL), députée (suppl.)